

Plan de prévention des risques naturels
Crues de Lange et de l'Oignin

Modification N° 1

Commune de Bellignat

Carte des enjeux

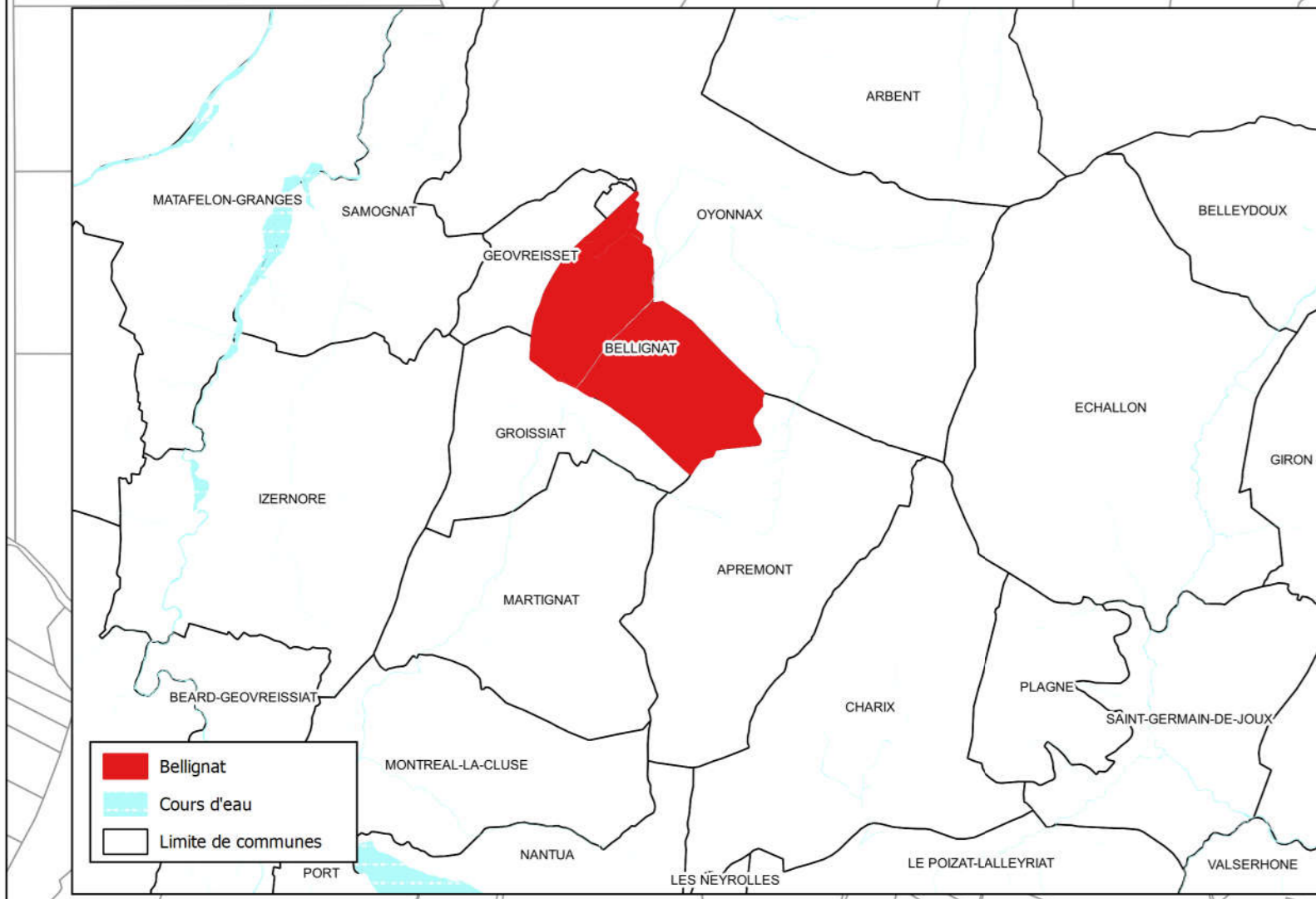
Vu pour rester annexé
À notre arrêté de ce jour,
Bourg-en-Bresse, le 14 juin 2021
La préfète,

Signé
Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

Modification prescrite le 08/02/2021
Mise à disposition du public
du 08/03/2021
au 08/04/2021

Modification approuvée
Le 14 juin 2021

Direction Départementale des Territoires de l'Ain
Réalisation : DDT01 - SUR - PR - 10 - décembre 2020
Sources : CDT 01
Fond cartographique : © DGI 2017



- LEGENDE**
- Enjeux faibles
 - Zone NC : Zone naturelle à usage spécifique
 - Zone ND : Zone naturelle
 - Enjeux moyens
 - Zone 1NA : Zone d'extension de l'urbanisation; caractère résidentiel dominant
 - Zone 2NA : Zone réservée à l'urbanisation future concentrée ou à long terme
 - Enjeux forts
 - Zone UB : Quartiers d'habitat collectif dominant
 - Zone UC : Quartiers périphériques d'urbanisation récente
 - Zone UD : Partie de villages et hameaux avec un bâti ancien dominant
 - Zone UE : Quartier d'extension spontanée de la ville d'Oyonnax - Habitat et activités artisanales conjoints
 - Zone UL : Equipements collectifs, publics ou privés nécessitant la maîtrise de larges espaces à proximité des sites d'habitat dense
 - Zone UX : Zone viabilisée ou aménageable à court terme pour des activités artisanales et industrielles
 - Zone UY : Zone d'activité insérées dans le tissu urbain
 - Bâtiment particulièrement sensible dans ou à proximité immédiate des zones inondables

